DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du jeudi 12 novembre 2026

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT – PRETOT - RICCI.

DOSSIER 45 :

CHAMPLITTE – PERROUSE du 11/11/2026 en coupe de Haute Saône.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Champlitte ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à CHAMPLITTE pour en porter le bénéfice à PERROUSE, score : CHAMPLITTE = 0 ; PERROUSE = 3, et dit l'équipe de PERROUSE qualifiée pour le prochain tour.
Amende : 50€ à Champlitte

DOSSIER 46 :

CONFLANS – VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE du 11/11/2026 en coupe de Haute Saône.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Conflans ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à CONFLANS pour en porter le bénéfice à VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE, score : CONFLANS = 0 ; VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE = 3, et dit l'équipe de VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE qualifiée pour le prochain tour.
Amende : 50€ à Conflans.

DOSSIER 47 :

GROUPEMENT 3 RIVIERES – PERROUSE du 11/11/2026 en coupe de Haute Saône U18G.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe du Groupement 3 Rivières ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait au GROUPEMENT 3 RIVIERES pour en porter le bénéfice à PERROUSE, score : GROUPEMENT 3 RIVIERES = 0 ; PERROUSE = 3, et dit l'équipe de PERROUSE qualifiée pour le prochain tour.
Amende : 25€ au Groupement 3 Rivières.

DOSSIER 48 :

GROUPEMENT VAL CERISE – GROUPEMENT JEUNES SAONOIS du 11/11/2026 en coupe de Haute Saône U18G.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.
Mr Paul Madiot n'a pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 49 :

GROUPEMENT VAL CERISE – NOIDANS VESOUL du 11/11/2026 en coupe de Haute Saône U15G.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain dument constatée par l'arbitre.
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,
La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du mercredi 11 novembre 2026 :**

Néant.

Le Secrétaire de séance,
François FIDON

La Présidente,
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.
Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.